



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de

DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN ET REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CAMPHIN-EN-PEVELE

En exécution de l'arrêté n° ADMG_2023_037 du 20/12/2023 de M. le Vice-Président en charge de l'aménagement de Pévèle Carembault, M. Benjamin DUMORTIER, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun et révision allégée du plan local d'urbanisme de Camphin-en-Pévèle :

Du 05/02/2024 à 09h00 au 08/03/2024 à 12h00, soit 33 jours consécutifs

1/ L'autorité responsable du projet est Pévèle Carembault, établissement de coopération intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont le siège se situe à Templeuve-en-Pévèle. Ainsi, les bureaux de Pévèle-Carembault sont retenus comme siège de l'enquête publique.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Monsieur BOHIN, chargé de mission au service PLUi de Pévèle Carembault. Le projet de modification de droit commun et de révision allégée du PLU de Camphin-en-Pévèle seront, à l'issue de l'enquête publique, soumis à la délibération du Conseil de la communauté de communes pour approbation et mise en application. Ils deviendront alors opposables dans leurs versions modifiées et révisées.

2/ Les dossiers d'enquête publique sont établis conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme et aux dispositions des articles R123-1 et suivants du code de l'environnement

3/ Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra :

CONSULTER OU TÉLÉCHARGER LES ÉLÉMENTS DES DOSSIERS :

- Sur support papier, au siège de l'enquête et en mairie de Camphin-en-Pévèle aux jours et heures habituels d'ouverture,
- en version numérique et téléchargeable sur le site : www.pevelecarembault.fr, accessible 7j/7 et 24h/24 pendant la durée de l'enquête,
- Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la Mairie de Camphin-en-Pévèle ou de Pévèle Carembault.

SE RENDRE AUX PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public afin qu'il puisse consulter les dossiers d'enquête et présenter ses observations (écrites ou orales) en Mairie de Camphin-en-Pévèle, La Place, aux dates et heures suivantes :

- 05/02/2024 de 09h00 à 12h00 ;
- 17/02/2024 de 09h00 à 12h00 ;
- 28/02/2024 de 09h00 à 12h00 ;
- 08/03/2024 de 09h00 à 12h00.

TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

Le public peut exprimer ses observations soit :

- en les consignants sur les registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur et déposés au siège de l'enquête et en mairie de Camphin-en-Pévèle,
- en les adressant par mail à l'adresse: plui@pevelecarembault.fr
- en les adressant par courrier à l'attention de « Monsieur le Commissaire-enquêteur, Enquête publique portant sur le projet de modification et révision du PLU de Camphin-en-Pévèle, Pévèle Carembault communauté de communes, 85 rue de Roubaix 59242 Templeuve-en-Pévèle ».

CONSULTER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Les différentes contributions écrites émises par les citoyens participant à l'enquête sont consultables par le public, sur les registres d'enquête. Les contributions envoyées par courriel seront intégrées au registre d'enquête de Pévèle Carembault et mises en lignes sur le site Internet de Pévèle Carembault.

4/ Le Commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur nommé par le Tribunal administratif de Lille par la désignation E23000150/59 du 29/11/2023 est M. Jean-Bernard HUYGHE, directeur général adjoint d'une commune, en retraite.

Le commissaire-enquêteur suppléant nommé par le Tribunal administratif de Lille par la désignation E23000150/59 du 29/11/2023 est M. Phillipe VERPLANCKE.

5/ Consultation du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé du Commissaire-enquêteur, dès leur diffusion, seront tenus à la disposition de toutes personnes intéressées en mairie de Camphin-en-Pévèle et sur le site Internet de Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr pendant un an.